

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur
Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux
MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

POUR LE PEUPLE RUSSE

La solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes 1.593 »
André Dalloz, St-Claude 1 50

La famine continue ses ravages en Russie. Des centaines de milliers de femmes, de vieillards et d'enfants meurent de faim. A nouveau l'Internationale Syndicale fait appel à la générosité et aux notions d'humanité de tous les travailleurs. *Continuons à souscrire.* Il y a là plus qu'un devoir à remplir. Refuser son obole ou ne pas se soucier de cet appel serait un crime.

POUR LES GRÉVISTES DU NORD

Listes précédentes 155 »
Diamantaires de Paris 277 50
Diamantaires de Felletin 20 »
Coopérative *Le Diamant*, St-Claude 500 »

Nos camarades n'ont pu conserver qu'une partie de la part de salaire que le grand patronat voulait leur rognner. Mais cette grève est une victoire morale de l'union de tous les travailleurs syndiqués. N'oublions pas que les syndicats chrétiens ont été dans la lutte aux côtés des syndicats confédérés. C'est la preuve la plus démonstrative de la nécessité de la résistance des ouvriers devant l'exploitation patronale.

La grève est terminée, mais il reste des misères à soulager. Si quelques-uns de nos camarades peuvent renouveler leur première obole, qu'ils le fassent.

DANS L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE

Réunion du Comité directeur de la Fédération syndicale internationale

Le Comité directeur de la Fédération syndicale internationale s'est réuni à Genève les samedi 22 et dimanche 23 octobre.

En dehors des membres du Bureau (J. H. Thomas, Angleterre ; L. Jouhaux, France ; C. Mertens, Belgique ; E. Fimmen et J. Oudegeest, secrétaires), étaient présents à la réunion : Peter Hedebo, Danemark ; Th. Leipart, Allemagne ; J. B. Williams, Angleterre ; G. Dumoulin, France ; L. d'Aragona, Italie ; Fr. Caballero, Espagne ; R. Tayerle, Tchéco-Slovaquie ; E. Johansen, Suède ; K. Dürr, Suisse ; A. Crawford, Afrique du Sud.

Le Comité approuve unanimement les me-

sures prises jusqu'ici par le Bureau en faveur du mouvement de secours aux affamés de Russie. Un accord a été conclu entre un des secrétaires de la Fédération syndicale internationale et un représentant de la Croix-Rouge pan-russe en vue de l'organisation des secours, accord par lequel la Fédération syndicale internationale obtient la plus grande garantie possible que les secours envoyés par elle parviendront effectivement et complètement aux mains des victimes. On décide d'établir en Russie même, des asiles pour enfants, à la charge et sous la conduite exclusive de la Fédération syndicale internationale.

Un bureau spécial de la Fédération syndicale internationale sera institué à Pétrograd et dirigera toute l'action de secours en Russie. Cette installation, ainsi que celle du premier asile pour mille enfants, seront réalisées au plus tôt. On décide en outre d'offrir à la Croix-Rouge internationale une quantité de médicaments déjà achetés par la Fédération syndicale internationale, représentant environ 60.000 florins hollandais.

Finalement, on décide de lancer encore un appel énergique aux travailleurs de tous les pays pour qu'ils soutiennent de toutes leurs forces l'action de secours de la Fédération syndicale internationale. Une discussion détaillée s'engage alors sur la situation du mouvement ouvrier dans les divers pays. On approuve l'aide apportée jusqu'ici par la Fédération syndicale internationale aux organisations syndicales de plusieurs pays. Sur la proposition du Bureau, on décide de faire parvenir une aide pécunière au mouvement affilié de Lettonie.

Une discussion complète a également lieu au sujet de la Fédération américaine du Travail qui prit part au Congrès syndical international d'Amsterdam en 1919, mais qui ne s'est toujours pas affiliée. Le Comité directeur approuve unanimement l'attitude prise par le Bureau en face du mouvement américain et se déclare prêt à tenter de nouveau de réfuter et de dissiper les préjugés et fausses conceptions qui existent en Amérique sur le mouvement syndical international européen. On charge le secrétariat de s'adresser de nouveau à la Fédération américaine du Travail et d'essayer de se mettre en contact personnel avec son comité confédéral complet en vue d'ouvrir la voie à une affiliation des ouvriers américains à la Fédération syndicale internationale.

Pour ce qui est de la lettre envoyée par la Fédération américaine du Travail aux Centrales syndicales de France, d'Angleterre et d'Italie, les priant de presser leurs gouvernements d'adoindre des délégués ouvriers aux délégations gouvernementales officielles qui prendront part à la soi-disant Conférence du

désarmement de Washington, le Comité directeur de la Fédération syndicale internationale, sur la proposition tant du Bureau que des trois Centrales intéressées, et de concert avec celles-ci, décide de ne pas donner suite à cette invitation.

Le Comité directeur est de l'avis unanime que les Centrales affiliées à la Fédération syndicale internationale ne peuvent prendre part qu'à des conférences qui portent un caractère vraiment général et international. Il déclare en outre unanimement que le Bureau de la Fédération syndicale internationale est le seul qualifié pour convoquer des conférences internationales et générales et que les Centrales affiliées doivent donner suite exclusive à ses appels à lui.

Le Bureau soumet au Comité directeur un rapport sur les préparations faites en vue de la Conférence internationale devant se tenir le 15 novembre à Amsterdam, où le Bureau de la Fédération syndicale internationale doit, avec les représentants des secrétariats internationaux des ouvriers du transport, des métallurgistes et des mineurs, discuter de la question du désarmement. Les mesures prises par le Bureau sont unanimement approuvées. Des décisions définitives seront prises au prochain Congrès international.

On décide de tenir ce prochain Congrès à Rome, le 20 avril 1922 et jours suivants, et de le faire suivre d'un Congrès international spécial des représentants de tous les Secrétariats professionnels internationaux qui occupent le point de vue de la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam.

On discute amplement le problème de la réaction et de ses conséquences pour le mouvement ouvrier. Diverses décisions sont prises à ce sujet.

Concernant la condamnation aux Etats-Unis des ouvriers Sacco et Vanzetti, ont décidé d'envoyer un télégramme à la Fédération américaine du Travail, pour la prier de mettre tout en œuvre aux fins de sauver la vie à ces deux camarades.

Enfin, après discussion approfondie, le Comité fixe les directives pour les délégations ouvrières des divers pays à la Troisième conférence internationale du Travail, commençant le 25 octobre, à Genève.

A la Fédération de la Bijouterie

Dans le Bulletin de septembre a été publié une communication du Secrétaire et du Conseil Administratif du Syndicat diamantaire de Paris sur les votes émis

au Comité Confédéral National par le Secrétaire de la Bijouterie.

Cette communication avait sa place dans l'organe de la Fédération. *L'Ouvrier Diamantaire* y fit accueil parce qu'elle émanait d'un syndicat diamantaire et aussi parce que le *Bulletin de la Bijouterie* ne devait pas paraître en septembre.

Aujourd'hui, notre impartialité nous fait insérer là réponse du Secrétaire fédéral.

Nous tenons cependant à faire remarquer qu'elle eut pu tout aussi bien prendre place dans le *Bulletin de la Fédération* qui est lu par tous les diamantaires intéressés, c'est-à-dire fédérés et par tous les autres membres de la Bijouterie.

Le *Bulletin de l'Union Franco-Suisse* a été créé par les ouvriers diamantaires. Il ne saurait donc à l'avenir servir de tribune pour ceux qui, n'appartenant pas à la corporation, disposent d'un autre *Bulletin* et des mêmes lecteurs. A. D.

Réponse à LE GUÉRY

Quand l'on me mit entre les mains *L'Ouvrier Diamantaire* de septembre où le camarade Le Guéry, en une diatribe enflammée — que je ne lui connaissais qu'au temps où il était d'un révolutionnarisme qui faisait pâlir les plus rouges d'entre nous — me prend à partie, je fus moi aussi quelque peu surpris.

Je ne voudrais pas m'engager dans des polémiques personnelles dans lesquelles on tente de nous lancer ? Nous avons à la Fédération, des choses plus sérieuses à nous occuper.

Mais la mauvaise foi caractérisée de l'article, m'oblige à remettre les choses au point.

Ceci dit ! Expliquons-nous.

L'on m'accuse de ne pas avoir respecté ma parole donnée au Congrès fédéral de Paris, parce que j'ai voté au Comité Confédéral de septembre pour les m....., mais, après tout, comment Le Guéry pouvait-il savoir dans quel sens j'avais voté au C. C. N. et en tirer des déductions, puisque je n'ai rendu compte de mon mandat qu'au Comité fédéral du 1^{er} octobre ? Alors que le Conseil des Diamantaires de Paris me condamnait le 23 septembre, deux jours après le C. C. N. Il ne pouvait connaître mes votes puisque je n'en avais rendu compte à personne. C'est donc sur les dires de Le Guéry, inventés de toutes pièces, que le Conseil des Diamantaires, trompé dans sa bonne foi, a pris la décision que chacun a pu lire dans ledit *Bulletin*.

L'on m'accuse et l'on me condamne sans avoir entendu mon compte-rendu de mandat !

On déclare plus loin, que l'on avait confiance en ma parole donnée au Congrès de Paris et l'on donne connaissance des paroles que j'ai prononcées avant mon élection au Secrétariat fédéral. Vous parlez de probité morale ! Mais au nom de cette même probité, je vous dis : Pourquoi n'avez-vous pas publié ma déclaration en entier ? Vous avez omis, comme par hasard, de faire paraître l'essentiel ?

Et voici textuellement ce que j'ai dit :

« SON, déclare qu'il est minoritaire et qu'il n'abandonne rien de ses principes. Mais il estime qu'à l'heure actuelle notre Fédération étant sérieusement atteinte dans sa vitalité, notre souci à tous doit être de la remettre sur pied, ensuite nous verrons à lui donner une orientation.

Il accepte d'être l'exécuteur fidèle des Syndicats au sein du Comité Confédéral. Mais dans l'intérêt même de notre Fédération, il ne saurait suivre la C. G. T. dans la voie des exclusions et n'acceptera jamais de se rendre complice de cet acte envers des syndicats ou des individualités à quelque tendances qu'ils appartiennent ».

Nous allons bien voir si je suis en contradiction avec ma déclaration.

Mais voyons tout d'abord de qui je détenais mon mandat, et précisons certains points.

Au Comité fédéral du 6 août — auquel Le Guéry assistait et où je fus désigné comme délégué au C. C. N. — il fut décidé de faire parvenir aux syndicats les listes des candidats à la Commission Administrative de la C. G. T., sitôt que nous en aurions les exemplaires (ceci sur ma proposition) de façon que les organisations se prononcent elles-mêmes et guider ainsi le Comité Fédéral pour le mandat qu'il devait me donner au C. F. du 3 septembre (auquel Le Guéry n'assistait pas. C'est sans doute ce qui lui fait dire tant d'erreurs ?)

La majorité des réponses étaient minoritaires. Toutefois le C. F. fut d'accord de voter pour la représentation proportionnelle à la Commission Administrative de la C. G. T. conditionné à ce que les majoritaires en fussent partisans également.

C'était donc mandaté par les syndicats consultés par avance, et non pas de mon propre chef, comme on le déclare, que j'ai voté au Comité Confédéral.

Mes votes ! Eh bien, les voici :

Comme Le Guéry était encore absent au C. F. du 1^{er} octobre, où j'en ai rendu compte, je m'en vais lui en donner connaissance aujourd'hui...

J'ai voté pour la motion Cazal, oui ! et j'en suis fier. Elle n'était pas une motion d'orientation ! Elle ne consacrait pas la scission celle-là ! Elle demandait de faire l'unité comme l'on fait les grévistes du Nord, et condamnait les exclusions prononcées jusqu'ici.

Elle ne violait pas, non plus, la décision du Congrès unitaire de Lille, car l'on a jamais vu un C. C. N. se permettre de donner une interprétation à une décision de Congrès. Il fallait la donner à Lille cette précision, qui met en demeure les Fédérations d'exclure les syndicats révolutionnaires ! (dits C. S. R.)

C'est cela que vous auriez voulu que je vote ! Ah non ! Je n'accepterai jamais cela. Si l'on m'avait donné un tel mandat, je vous aurais demandé Le Guéry, d'y aller à ma place, car là, c'eut été le reniement de ma déclaration du Congrès de Paris !

Et puis il faut être logique. Il fallait demander la publication de la motion Cazal à côté de l'autre. Quand on est un modèle d'impartialité on fait tout paraître. Si le manque de place vous l'interdit, on s'abstient. En vérité vous craignez cette confrontation.

Pour l'élection de la Commission Administrative de la C. G. T. j'ai violé, dans l'esprit, mon mandat à tendance minoritaire. Après le vote de la motion dite Majorité et les déclarations, des camarades majoritaires, qui voulaient une C. A. homogène, j'aurais dû voter pour la liste minoritaire.

J'ai voté quand même pour la représentation proportionnelle, soit 19 majoritaires et 16 minoritaires. Et c'est pourquoi l'on a vu la liste majoritaire avoir près d'une centaine de voix alors que les minoritaires n'en récoltaient qu'une soixantaine à peine. Pas un majoritaire n'avait voté pour la R. P. Pas un n'avait fait le geste unitaire. Allons de quel côté sont ceux qui font des concessions.

Si j'ai violé mon mandat, c'est au profit des majoritaires.

Dans le vote pour l'élection du Bureau Confédéral, j'avais le mandat de voter contre; je me suis abstenu.

Si j'avais des critiques à recevoir, les minoritaires étaient en droit de m'en adresser. J'étais loin de penser que ce serait d'un soi-disant unitaire qu'elles viendraient.

Oui, moi aussi j'ai été surpris.

Dès le début de mon secrétariat, j'ai fait appel à tous les concours sans distinction de tendance. Je vous ai demandé Le Guéry, d'assumer comme par le passé, la gérance du bulletin fédéral. Voilà cinq mois que je suis secrétaire, vous ne vous en êtes pour ainsi dire jamais occupé. Quand vous avez démissionné, j'étais à la veille de vous demander de vous retirer. De quel côté sont ceux qui veulent mettre à plat notre Fédération ?

Est-ce ceux qui travaillent ou ceux qui ne font rien que l'on peut accuser de cela ? Malgré cela notre Bulletin a toujours paru aux dates déterminées par le C. F. Parce qu'en effet, il y a à la Fédération des camarades pleins d'audace ! pleins d'énergie ! qui n'ont pas encore perdu la foi de leur conception, et conserve, quoique l'on en dise, la notion des choses. Ils ne s'endorment pas ceux-là, pour se réveiller ensuite en sursaut et critiquer à tort et à travers ceux qui travaillent.

Nous continuerons la tâche que nous avons entreprise. Celle de remonter notre Fédération. Nous y avons déjà réussi dans une certaine mesure et c'est peut-être l'amertume d'être obligé de le constater qui a déclenché cette attaque si mal préparée.

Laissons de côté une fois pour toutes ceux qui recherchent la polémique, et passons.

H. SON,

Secrétaire de la Fédération.

UN MOT

Notre camarade Danrez me communique qu'il a reçu une réponse à mon article du dernier Bulletin du camarade Son, secrétaire fédéral.

Il m'avise qu'il serait désirable que cesse la polémique dans les colonnes de « *L'Ouvrier Diamantaire* »

Je ne sais ce qu'est la réponse de Son et donc, il m'est impossible de remettre rien au point de ce que celle-ci contiendrait de non-fondé à mon égard.

La même décision que prend Danrez fut également prise au Comité fédéral dernier concernant le Bulletin de la Bijouterie.

Me voici donc dans la position d'un homme muselé.

Je m'incline.

Mais qu'on me laisse dire simplement ceci : j'ai écrit mon article, sur des votes émis par Son au Comité Confédéral National, dans le Bulletin Diamantaire parce que le Bulletin Fédéral ne paraissait pas ce mois-là.

J'ai cru ainsi jeter un cri d'alarme, non pas contre Son, mais contre la tactique qui s'élevait au sein du Comité fédéral.

Je croyais remplir ainsi un devoir en soutenant que, pour l'instant, nous n'avions pas à invoquer une tendance à la Fédération. Nous avons à la faire fonctionner et à grossir son contingent.

Sauvegarder l'unité, voilà quelle était mon intention.

Je n'ai pas voulu polémiquer avec Son, ni le diminuer. Je le tiens, en tant qu'homme, en estime et, en tant que secrétaire fédéral, pour sérieux et travailleur.

Mais j'en reviens à ceci : mon cri d'alarme me semblait nécessaire.

Je l'ai jeté, je n'y reviendrai plus.

C'est la raison qui fait que je ne m'offusque pas de la double décision — trop commode — prise par « *Le Bulletin Fédéral* » et « *L'Ouvrier Diamantaire* ».

Aussi je signe : P. P. C.
Le GUERY.

**

Nous avons dit plus haut et répétons que les communications concernant la Fédération de la Bijouterie doivent avoir leur place dans le Bulletin de cette organisation, mais cela ne veut pas dire que « *L'Ouvrier Diamantaire* » sera fermé aux diamantaires syndiqués, victimes d'une censure fédérale. A. D.

L'INDUSTRIE et le Commerce du Diamant

Racontée par un diamantaire

Le sciage du diamant brut permet de fendre les pierres beaucoup plus vite que le clivage et bien que souvent la perte soit plus grande, le résultat final est plus avantageux, car on peut la scier en formes plus appropriées à la taille. Cependant, on clive encore beaucoup de pierres et le métier de clivage n'a pas disparu depuis l'invention de la scie.

Beaucoup des usiniers les plus importants ont leur atelier de sciage dans leur fabrique, mais des spécialistes se sont établis qui, pour un prix fixé au carat, sciennent les brillants à façon pour les lapidaires.

Les usines bâties durant ces vingt dernières années sont installées de la façon la plus moderne, la vapeur y est remplacée par l'électricité. Au lieu de la saleté qui régnait dans les ateliers d'autrefois, les fabriques d'aujourd'hui sont d'une propreté sans égale, de nombreuses fenêtres donnent l'air et la lumière nécessaires, l'ouvrier travaille ainsi dans les meilleures conditions d'hygiène pour sa santé et pour sa vue.

Après que le diamant est clivé ou scié, il reste des morceaux qui ont été enlevés à cause de leur impureté ou bien pour donner au diamant la forme voulue. Ces morceaux s'appellent « ends » et sont vendus pour faire du mélange ou du petit brillant. On ne clive ou ne scie la plupart du temps que les pierres dont la forme ne se prête pas à la taille, mais ce procédé est employé également pour les pierres trop grosses qui sont de vente peu courante ou pour les pierres très jaunes qui s'éclaircissent par clivage ou sciage.

Dans le temps, la taille (débrutage) se faisait à la main, c'est-à-dire que deux brillants étaient fixés dans du ciment sur deux bâtons en bois et on les frottait l'un contre l'autre jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la forme voulue. Cette opération se faisait au-dessus d'une boîte spécialement aménagée où l'on recueillait la poudre.

Aujourd'hui, on ne débrute plus que rarement à la main. On emploie la machine qui est actionnée soit par la vapeur, l'électricité ou le gaz, etc. La pierre est fixée avec du ciment dans un morceau de cuivre qui est mû par la force motrice. L'ouvrier tient dans sa main un bâton en métal et le maintient fermement sous son bras. A ce bâton est fixé un autre diamant dont le bout pointu sort du ciment. Le frottement continu d'une pierre contre l'autre use cette pointe ; alors on change la

position de la pierre pour qu'un autre côté pointu se trouve à sa place, ainsi les deux pierres se trouvent débrutées beaucoup plus rapidement et de façon plus égale que par le travail à la main.

Ainsi arrondie et façonnée, la pierre est prête à être donnée au polissage.

(*Le Grand Négoce*)

J. J.

UNE Taillerie de Diamants moderne et modèle à VERSAILLES

Dans le Bulletin d'octobre nous avons publié, à titre documentaire et d'après le journal *Le Matin*, un compte-rendu de l'inauguration de la taillerie installée à Versailles par la maison Asscher.

Déjà en mai 1919, en compagnie du camarade Henri Polak, président de l'A. U. D., nous en avions visité l'emplacement et examiné les plans. Nous savions donc que l'œuvre d'Amsterdam se retrouverait à Versailles et qu'elle serait un saisissant exemple pour l'enseignement des industriels français peu soucieux d'ordinaire des conditions de confort et d'hygiène dans lesquelles doivent travailler leurs ouvriers.

A cette époque, nous avions loué Messieurs Joseph et Louis Asscher de leurs intentions. Ce faisant nous savions travailler dans l'intérêt de nos camarades diamantaires et même des ouvriers des autres corporations, car l'œuvre de Versailles dépasse le cadre de notre industrie et s'impose à l'attention de tous ceux qui se préoccupent de l'amélioration des conditions dans lesquelles doit s'effectuer tout travail manuel ou intellectuel.

Aussi nous n'hésitons pas à revenir sur la question de la nouvelle taillerie de Versailles pour la faire mieux connaître et mieux apprécier. Tant pis si des esprits chagrins y trouvent ombrage. Il est de notre devoir de dire parce que c'est la vérité et parce que cette vérité est utile à dire aux industriels comme aux travailleurs : l'usine installée à Versailles, par deux grands patrons diamantaires hollandais, est un modèle à tous les points de vue. Elle est unique en France. Aucun autre industriel n'a encore eu à un si haut degré le souci de dégager le travail de tout ce qui le rend parfois répugnant, souvent malsain et toujours pénible.

Cette usine, nous avons eu le plaisir de la visiter le 3 novembre dernier. De suite nous disons qu'elle est mieux que la taillerie Asscher d'Amsterdam connue des délégués français et suisses au Congrès international de 1910. Non seulement « l'Amsterdam » (c'est le nom qu'elle porte à son fronton) de Versailles a tout le confort et l'hygiène de sa grande sœur néerlandaise, mais elle a la supériorité d'un cadre enchanteur reposant la vue de celui qui quitte des yeux un instant le travail, à lui confié, pour les fixer au-delà des vastes baies par où la lumière pénètre à flots.

La taillerie, belle construction du plus pur style hollandais, est située à l'entrée de Versailles.

On accède au vaste vestibule du rez-de-chaussée par un perron. A gauche, la loge ou plutôt le bureau du concierge. A droite, les lavabos avec serviettes, W. C. avec chasses d'eau et sièges pour hommes et pour dames, le vestiaire : armoires de fer particulières et fermées pour chacun des ouvriers et ouvrières du 1^{er} étage.

Une belle salle pour les moteurs électriques.

Un atelier de mécanique pour les réparations et le frottement à la main des meules.

Au sous-sol, l'installation du chauffage central et les appareils de distribution pour l'eau chaude des lavabos.

L'installation électrique de cette usine est à voir.

Au centre, l'ascenseur qui monte à tous les étages... comme dans les maisons de la bourgeoisie les plus modernement installées.

Au premier étage, le service de comptabilité, en face. A droite, un spacieux atelier pour le sciage, le clivage et le débrutage à la main. A gauche, un magnifique atelier pour les polisseurs : une large allée au milieu, de chaque côté une transmission faisant mouvoir les moulins. Les réchauds à gaz perfectionnés pour le sertissage... et une ventilation parfaite.

Au deuxième étage, en face, une salle d'attente et un bureau pour les patrons. A droite, le bureau du Directeur. A gauche, un second atelier de polissage avec, dans le fond, le travail du débrutage à la machine.

Au troisième étage, à gauche les lavabos, W. C. et vestiaire pour les ouvriers du deuxième étage. Au fond, une grande salle sans affectation présente mais comprise dans l'édifice pour tous usages nécessités par l'avenir. Au centre et à droite les salles à manger et les cuisines où se confectionne le repas du midi que les ouvriers ont la faculté de prendre à l'usine.

Comme dans les ateliers, ici, dans ce service du repas du midi, tout a été compris. La maison Asscher n'a eu que le souci de faciliter l'exécution du travail par les ouvriers. Rien ne ressemble à l'économat de certaines grandes firmes capitalistes. Le prix du repas est compris au plus juste... et, s'il y a bénéfice, ce dernier est ristourné aux consommateurs. Actuellement, le repas est fixé à 4 fr. 75. Pour ce prix, il est servi : un hors-d'œuvre, un plat de viande, un plat de légumes, desserts variés, café, pain et vin compris. On nous a déclaré que la ristourne ramènera le prix du repas à 4 fr. 25. Quant aux camarades de l'usine ils nous ont affirmé trouver excellent ce qui leur est servi.

Le seul inconvénient présent pour les ouvriers de la taillerie de Versailles, c'est de ne pouvoir trouver habitat dans cette ville et d'être obligés de loger à Paris — d'où obligation pour eux de se lever un peu tôt le matin pour arriver à l'usine à l'heure. Versailles se trouvant à une demi-heure de Paris et l'usine à un quart d'heure de la gare. Mais avec un peu de patience cet inconvénient disparaîtra.

Pour nous qui nous plaçons au point de vue de l'intérêt général des ouvriers, nous ne pouvons qu'applaudir à la construction de cette belle usine qui servira peut-être d'indication au patronat parisien et même à certains patrons de province. En tout cas, cette œuvre sera d'un précieux concours à l'organisation ouvrière dans ses revendications du confort, de la sécurité et de l'hygiène à l'atelier.

Déjà, il y a quelques années, la coopérative « *Le Diamant* » avait marqué un beau pas en avant en construisant ses belles tailleries de St-Claude. Les patrons Asscher, disposant de capitaux, ont fait mieux. C'est heureux : il en est d'autres, à Paris et ailleurs, qui disposent aussi de belles fortunes. Nous serions heureux d'ouvrir dans nos humbles colonnes un concours d'émission. A qui le tour ?

Et maintenant ajoutons que l'idée de cette

taillerie est germée dans l'esprit de MM. Asscher au cours de la guerre. A cette époque ils accomplissaient une œuvre de philanthropie en secourant les blessés de l'immonde guerre sortie non seulement du hideux impérialisme allemand mais du régime capitaliste lui-même.

Le désir vint à ces hollandais, établis et faisant des affaires en France, d'utiliser leur métier pour faire quelque chose en faveur d'un pays qu'ils adiraient. Il était question de la rééducation des blessés. En techniciens avertis, ils s'élèveront contre la rééducation diamantaire des mutilés. Ils prirent nettement position contre une rééducation ne pouvant donner aucun bon résultat et ne devant être ni intéressante pour l'industrie diamantaire française ni profitable aux mutilés déjà trop âgés pour apprendre notre métier. Mais ils concurent l'idée de s'intéresser aux orphelins de la guerre. Soucieux cependant des réglementations établies sur l'apprentissage par l'organisation syndicale, ils s'enquiert de l'opinion ouvrière. Et voici quelle fut la décision syndicale appuyée par la volonté des ouvriers diamantaires amstellodamois dès 1918 :

Amsterdam, le 13 décembre 1918.

Messieurs Joseph Asscher et Cie, Paris.

Messieurs,

Ayant appris vos projets concernant l'apprentissage d'orphelins de guerre dans l'industrie diamantaire, nous avons discuté ce projet dans notre assemblée d'hier.

Nous nous empressons de vous faire savoir que nous applaudissons de tout cœur à votre initiative. Votre idée d'adoucir autant que possible le mal causé à la France par la guerre, nous est particulièrement chère, et nous ne ferons rien pour entraver la réalisation de vos projets. Au contraire, nous aimerions à y participer.

Les ouvriers néerlandais ne demandent pas mieux que de donner des preuves de sympathie au peuple français, qui s'est battu pour la liberté et le droit, et dont ils ont partagé les angoisses pendant la lutte. Nous avons donc l'honneur de vous faire savoir que nous sommes disposés à faire instruire dans notre ville, par nos meilleurs ouvriers, un certain nombre de fils de soldats français tués au front, et nous nous efforcerons d'en faire des hommes d'un mérite de tout premier ordre.

Les ouvriers d'Amsterdam pensent ainsi exprimer ce qu'ils ressentent, comme du reste la majorité du peuple néerlandais envers la France.

Rien ne nous sera plus agréable que de vous montrer de cette façon notre sympathie.

Quant à l'organisation de cette œuvre, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à notre ami, Le Guéry, à Paris, à qui nous déléguons plein pouvoir.

Avec nos meilleurs souhaits pour la bonne réussite de votre magnifique entreprise, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour l'Union des ouvriers diamantaires néerlandais

Le Président, Henri POLAK.

Le Syndicat diamantaire de Paris décida l'entrée dans notre métier de quelques orphelins de guerre qui, malheureusement, ne viendraient pas combler les vides faits dans nos rangs par la mort de bons camarades disparus au cours de la tragédie.

C'est donc en pleine conformité des décisions internationales prises antérieurement au Congrès de Londres que quelques orphelins

de guerre seront initiés et sérieusement à notre métier dans l'usine Asscher. D'ailleurs la situation de l'industrie va en limiter le chiffre. La taillerie de Versailles dispose de 60 moulins. Actuellement le personnel de l'usine ne dépasse pas 50 et ne pourrait dépasser 125 quand tout serait au complet et pour toutes les branches de notre métier.

Le travail s'effectue dans cette taillerie de la façon la meilleure au point de vue technique. Ceux de nos camarades habitués aux vieilles méthodes et qui y entrent montrent qu'avec un peu de volonté de la part de la direction technique et de perséverance de celle des ouvriers, l'esprit de routine a tôt fait de disparaître pour le plus grand profit du travail rendu et de ceux qui l'exécutent.

Arthur DANREZ.

Au sujet des difficultés de l'importation

Nos lecteurs sont au courant des formalités à remplir par ceux qui reçoivent ou expédient des diamants et autres pierres précieuses pour satisfaire aux exigences douanières et fiscales.

Deux commissions douanières sont instituées : l'une à Paris, l'autre à Saint-Claude — cette dernière pour tout ce qui vient de l'étranger à destination du Jura, de l'Ain et même de la Creuse.

Les expéditions de France à destination de la zone franche (pays de Gex, etc..) doivent aussi passer à la Commission douanière de Saint-Claude.

Tout ce qui entre de l'étranger en France ou de France en zone franche, brut ou taillé, destiné au commerce français ou simplement marchandise brute confiée aux diamantaires et lapidaires français pour être taillée puis retournée aux négociants belges, anglais, hollandais etc.., doit emprunter le canal de la Commission douanière pour arriver au destinataire. Et il en est de même pour la réexpédition. Une omission ou une erreur d'expédition, d'acheminement, entraîne des sanctions très sévères.

La Commission douanière instituée à Saint-Claude a déjà été, pour les régions signalées ci-dessus, une amélioration à la situation existante avec le seul Bureau de la rue Guénégaud, à Paris. Mais l'obligation de passer par ces commissions — sans s'arrêter aux frais supplémentaires qu'elles entraînent — a pour conséquence une perte de temps désastreuse pour les industries diamantaire et lapidaire françaises.

Il ne faut pas oublier que dans la situation de dépression du commerce des pierres précieuses et principalement des diamants qui date déjà de plus d'un an et qui menace de perdurer longtemps encore, créant l'instabilité des prix et faisant capricieux le moment des transactions possibles, ce qu'il y a d'essentiel, de primordial pour un négociant, c'est d'avoir l'assurance d'obtenir de l'industrie à façon à qui il confie des bruts, le retour au plus vite de sa marchandise taillée pour saisir l'occasion de la rare demande du marché.

Se voir retourner sa marchandise travaillée dans le plus court délai est beaucoup plus considéré par le négociant et avantageux que de l'attendre plusieurs mois, même à des prix de façon très bas.

Or, pour ne citer qu'un exemple, la grande majorité des diamantaires français travaillent

à façon des bruts confiés à leurs employeurs par des étrangers. Les chinoiseries multiples qui accompagnent les mesures douanières entravant les importations et la réexpédition des diamants allongent singulièrement la durée du temps existant auparavant entre le jour d'envoi des bruts par le négociant et celui de la réception de son taillé. D'où hésitation pour le négociant à envoyer travailler en France et, par répercussion, chômage beaucoup plus considérable qu'il ne devrait l'être chez les diamantaires français.

Et après cela, dans les palabres officielles, on chante que tout est fait par les pouvoirs compétents pour relever le commerce et l'industrie ! c'est : rendre impossible tout travail en France, qu'il faudrait dire !

Mais le retard et les embûches des commissions douanières de Paris et de St-Claude ne seraient que demi-mal. Il y a mieux encore : Le contrôle de ces Commissions ne suffit pas. Il faut, pour les marchandises réexpédiées, un nouveau stage dans une autre Commission siégeant à Lille. Encore quelques jours de perdus et un peu plus de désavantage pour le travail français, mais.... l'administration s'en contrefiche. Des prescriptions d'en haut sont à appliquer.... elle les applique.

Et ce n'est pas tout.

Les postes du Jura ne tolèrent plus l'expédition sous enveloppe toilee et simplement recommandée. Tout doit être enfermé dans des boîtes de 8 mm d'épaisseur sur toutes les parois. Si une planchette ne mesure pas les 8 mm réglementaires... demi tour, Monsieur l'envoyeur. Et, naturellement, l'expédition se fait en valeur déclarée.

Et voici ce qui se produit : Une expédition est faite d'ailleurs sous enveloppe toilee, la poste de St-Claude exige qu'après le contrôle de la Commission la réexpédition se fasse dans une boîte en bois. Messieurs les fabricants de boîtes, applaudissez ! vous avez un nouveau client : le secrétariat de la Commission douanière des diamants.

A propos de cette expédition sous boîte, un petit fait à signaler pour l'éducation des bons bougres d'expéditeurs : une maison de Felletin (Creuse) expédie un lot dans une boîte en bois et acquitte les frais d'envoi, valeur déclarée. L'expédition se fait via commission de St-Claude. La poste constate que la boîte n'est pas réglementaire. Elle exige le changement de la boîte... et le paiement à nouveau des frais d'envoi valeur déclarée.

Né trouvez-vous pas la petite histoire savoureuse ?

Et dire que ce n'est pas tout !

Voici que l'Angleterre et la Belgique viennent de suivre l'exemple de la France. Des mesures y sont prises un peu peut-être par marque de réciprocité. Voulez-vous, toutes ces entraves à la liberté d'importation finissent toujours par se généraliser, et, quand un pays croit s'être protégé, le voisin ne tarde pas à les suivre dans la voie de la protection nationale qui, gênant les relations internationales, aboutit en définitive à créer des difficultés de l'un et l'autre côté de la frontière !

Et le premier aboutissant, c'est que les négociants belges écrivent aux faonniers français pour les aviser qu'ils ne doivent pas réexpédier la marchandise dans des boîtes en bois alors que la poste française ne veut au contraire recevoir que des expéditions semblables !

Et tout le monde crie. Les négociants, les patrons, les coopératives s'époumonnent à la Commission douanière et à la poste !

Les ouvriers, eux, continuent à chômer.
N'y a-t-il rien à faire ?

Mais si. Il y a à enrégistrer tous les inconvénients des mesures appliquées. Puis à s'entendre pour présenter des revendications pleinement justifiées aux pouvoirs publics.

Il paraît que Monsieur Hugues Citroën, président de la Chambre Syndicale des Négociants et Lapidaires de Paris, mène depuis plusieurs mois une campagne en faveur du retour à la liberté d'importation. Eh bien, nous croyons, nous, que cette campagne pourrait être accompagnée d'une action pressante et commune de toutes les organisations intéressées. Et c'est pour cela qu'une lettre a été adressée d'abord aux organisations patronales, coopératives et ouvrières du Jura. Nous pourrons ensuite, si entente il y a, entrer en relations avec les organisations parisiennes pour démontrer au gouvernement que le seul moyen d'aider l'industrie française, c'est de supprimer les formalités administratives qui l'entraînent sans aucun profit pour les finances nationales.

**

Lettre adressée aux organisations syndicales des patrons diamantaires, à Saint-Claude ; des patrons lapidaire, à Septmoncel ; des ouvriers lapidaire, à Septmoncel ; à la Coopérative des ouvriers lapidaire et à la Fédération des coopératives diamantaires :

Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

UNION NATIONALE
DES SYNDICATS OUVRIERS DIAMANTAIRES
FRANÇAIS

Saint-Claude, le 25 novembre 1921

Monsieur le Président,

Le Conseil administratif de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de la Région de St-Claude a examiné hier soir, avec le Secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, la situation faite aux industries diamantaire et lapidaire françaises par les mesures douanières et postales en vigueur.

Il ressort de cet examen que ces mesures gênent extrêmement les importations de bruts, retardent la réception et la réexpédition des lots et, de ce fait, créent des difficultés multiple aux négociants français et étrangers et surtout à ceux qui font travailler ou qui travaillent à façon.

Soucieux de produire toute action auprès des pouvoirs et administrations compétents pour obtenir la suppression ou tout au moins l'amélioration des mesures gênantes, nous venons vous demander de consentir à une réunion commune de délégués des organisations patronales, coopératives et ouvrières pour arrêter si possible, les modalités d'une intervention d'ensemble qui nous paraît susceptible de produire de meilleurs résultats que l'action isolée des divers groupements diamantaires et lapidaire.

La même demande est adressée à toutes les organisations intéressées.

Dans l'espoir que vous serez d'accord avec nous pour l'action commune préconisée et comptant sur une réponse au plus tôt afin de déterminer l'heure et le jour de la réunion, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Par mandat :

Le Secrétaire, Arthur DANREZ.

UNE PREMIÈRE RÉPONSE DU SYNDICAT DES PATRONS DIAMANTAIRES

Saint-Claude, le 28 novembre 1921.
Monsieur A. Danrez, Secrétaire de l'U.N.
des Syndicats ouvriers diamantaires
français, Saint-Claude.

Monsieur le Secrétaire,

Répondant à votre lettre du 25 novembre, je vous informe que les difficultés postales auxquelles vous faites allusion ont déjà fait l'objet de mes démarches auprès de la Direction des Postes à Lons-le-Saunier. Je compte en outre, demain mardi, visiter le Directeur. A l'issue de cette visite, une réunion des patrons diamantaires sera tenue, réunion au cours de laquelle la suite nécessaire sera donnée à votre proposition du 25 courant.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes distinguées salutations.

Le Président de la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires de St-Claude,
Emile DALLOZ.

APRÈS UNE TOURNÉE

La tournée faite dans tous les centres par le permanent de l'A. U. D. a démontré que tous les syndicats désiraient la constitution d'une Union Nationale forte et agissante des diamantaires français avec un propagandiste permanent.

La consolidation des caisses de grèves et la création d'une ou de caisses de chômage est aussi dans l'esprit de la grande majorité des membres des organisations présentes.

L'accord est fait en faveur du principe de l'augmentation de la cotisation syndicale. Il ressort de cette première consultation que l'ensemble des camarades opinent pour une cotisation proportionnée aux salaires gagnés.

Toutes ces questions vont donc faire l'objet d'une étude du Comité de l'U. F. S. O. D. Aussi toutes les suggestions seront bien accueillies par lui. Avis aux syndiqués que la question intéresse.

Après l'étude du Comité, un rapport sera adressé à tous les syndicats et une Conférence Nationale sera convoquée pour traiter de la nouvelle organisation et de sa mise à pied d'œuvre.

A. D.

Utilité de la Permanence

Au cours des réunions que notre permanent fit dans nos centres diamantaires, lors de son retour d'Amsterdam, il développa les motifs qui valaient en faveur du maintien de notre permanence.

Nous croyons qu'il est inutile de les développer à notre tour ici, surtout qu'ils furent déjà énoncés dans différents articles de notre *Ouvrier Diamantaire*.

Nous pensons aussi que l'opinion de tous est faite à présent et s'il existait encore quelques hésitants, il nous suffirait d'attirer leur attention sur un point essentiel intéressant notre industrie : les tarifs.

Alors que les patrons parisiens n'ont pas cru utile ni humain de demander à leurs ouvriers une baisse de tarif, tous les centres de province, à commencer par St-Claude se sont vu et laissé imposer une diminution de leur tarification.

Nous savons que nos camarades ont pour excuse le long chômage qui les a frappés. Mais à Paris il en fut de même, tous nous avons été touchés et cependant...

Nous ne voulons pas prétendre que les patrons San-Claudiens ont désiré brimer leurs ouvriers, nous dirons même qu'ils ont peut-être, de bonne foi, agi comme ils l'ont fait, espérant attirer le travail sur leur place et hâter la reprise, mais nous sommes certains qu'ils se sont dangereusement et lourdement trompés.

S'en rendent-ils compte aujourd'hui ? C'est à désirer.

Nous affirmons que la baisse des tarifs, au moment où la confiance commerciale n'existe plus, ne fait qu'aviver la méfiance. En effet, ceux qui possèdent des stocks de taillé, craignant que la baisse des prix de main-d'œuvre exercée une fois ne continue, ne voudront pas se munir de nouvelles marchandises.

Ceux qui ne possèdent pas de stocks s'engageront peut-être timidement à faire tailler quelque peu, mais seront obligés d'arrêter leur production assez vivement, la vente du produit manufacturé ne se produisant pas.

Comment ! dira-t-on, il n'y a pas de vente alors que la marchandise revient moins cher ?

Cela peut paraître paradoxal, mais cela est et c'est logique.

Quand la clientèle constate qu'une baisse s'est déjà effectuée sur une marchandise de luxe telle que le diamant — qui constituait la valeur internationale la plus réelle — elle perd confiance en la valeur d'icelle et ne s'en procure plus. D'où mévente.

Il convient donc de rétablir cette confiance et pour cela de rétablir également des tarifs sérieux qui permettront aux négociants de ne plus avoir de crainte de stockage.

Pour arriver à ce but, notre permanence est nécessaire afin de visiter le plus souvent que possible nos centres diamantaires et d'établir toujours, constamment un trait d'union entre nos éléments.

Il faut absolument qu'une conférence des centres français ait lieu au plus tôt afin de nous préparer à une action commune pour un but commun. Cette action salvatrice est indispensable à notre industrie.

Que partout on y pense.

E. LE GUERY.

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Les valeurs diamantières demeurent instables. La *De Beers* est passée de 604 au 21 octobre à 581 le 24 du même mois pour remonter à 612 le 2 novembre puis redescendre chaque jour pour ne plus coter que 530 au 29 novembre après être descendu même à 515 quelques jours avant. Toujours moins fragile, la *Jagersfontein* est cependant passée de 124 à 115 au 29 novembre.

Et naturellement cela tient à la dépression persistante du marché diamantaire qui a diminué considérablement les possibilités d'écoulement au cours de cette année des diamants extraits, augmentant les stocks malgré la limitation volontaire de la production des mines.

D'ailleurs de nouvelles réductions des opérations minières sont imminentes à la mine *Jagersfontein* comme à celles de la Compagnie *De Beers* qui envisage l'application d'un plan radical d'économies — ses administrateurs

déclarant avoir payé 1 million de livres sterling durant l'année dernière pour maintenir un millier d'européens dans les mines à un travail improductif.

Le chômage va donc s'intensifier dans les mines de diamants du Sud Africain d'une façon si forte que les autorités de Kimberley et la Chambre de commerce interviennent auprès du gouvernement de l'Etat pour envisager les mesures à prendre pour pallier à la situation.

**

La Franck Smith Diamond Estates And Exploration déclare, dans le rapport que ses administrateurs ont soumis à l'Assemblée générale du 29 novembre tenue à Johannesburg, que ses travaux d'extraction et de lavage avaient été repris le 8 novembre 1920 mais qu'ils durent cesser à la fin de février 1921 en raison du fait que la production de la Compagnie était devenue pratiquement invendable par suite de la dépression du marché mondial des diamants.

**

Une importante découverte de diamants vient d'être faite dans la colonie de Kenya (Afrique). Des experts sud-africains sont sur les lieux. La valeur de cette découverte n'est pas encore connue.

**

L'activité des marchés signalée dans notre dernier Bulletin ne s'est pas maintenue. A nouveau la stagnation s'est affirmée vers la fin d'octobre... et malheureusement elle perdure. Les quelques transactions faites s'opèrent à des prix bien moins fermes et toujours dans la catégorie des marchandises à bon marché.

La montée de la livre sterling et la conférence de Washington sont certainement pour quelque chose dans cette nouvelle dépression, mais c'est une indication de plus que dans la situation économique et politique mondiale présente il ne peut être donné assurance de reprise durable dans le commerce des diamants.

Les stocks du négoce sont loin d'être épuisés. Et comme la demande actuelle semble être le fait de la spéculation, ceux qui ont les reins solides se tiennent sur la réserve.

Et puis, sait-on que le stock global des diamants du monde entier s'élève déjà à 10 tonnes et demie (10.500 kilos), représentant une valeur de 30 milliards de francs !!!

Cependant l'industrie l'augmente chaque jour puisque en ce moment il y a encore plus de 12.000 ouvriers diamantaires au travail représentant déjà une sérieuse production de taille ! Mais il y a plus de 25.000 tailleurs de diamants !

A. D.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — 220 ouvriers ont été occupés courant novembre dans les ateliers patronaux de la localité. Les coopératives *Adamas* et *Le Diamant* ont aussi occupé leur personnel. Cependant, à nouveau, un ralentissement est en perspective.

— Une Assemblée syndicale a eu lieu le 15 novembre. Bien qu'un peu plus nombreuse que les précédentes, cette Assemblée est encore loin de démontrer le réveil des diamantaires san-claudiens. Trop nombreux restent les syndiqués insouciants des délibérations

syndicales. Et tant qu'il en sera ainsi, il n'y aura pas trop lieu de s'étonner de l'inconscience des non-syndiqués. Et pourtant l'insouciance des uns, l'inconscience ou l'égoïsme des autres ne préparent pas un avenir souriant à notre corporation.

Une Assemblée nouvelle a été décidée pour renouveler le Conseil d'Administration et statuer sur la question de la permanence locale.

— Une intéressante réunion du Conseil Syndical a été tenue le 24 novembre pour examiner la situation faite à notre industrie par les complications douanières et postales. Il a été décidé de demander aux organisations patronales et coopératives de s'associer à nos efforts pour une action commune auprès des pouvoirs publics. Lire plus haut la lettre adressée et donnant les conclusions de la discussion en plein accord avec les secrétariats de la Fédération des Coopératives et de l'U. N. des Syndicats ouvriers diamantaires français.

Section de Vaux. — A la date du 22 novembre, la Section de Vaux a fait connaître au siège de la Chambre Syndicale qu'elle était :

1^o Pour le maintien de la permanence Nationale :

2^o Pour le principe de l'augmentation de la cotisation syndicale, tout en croyant le moment présent inopportun pour l'application de ce relèvement.

— On a travaillé à Vaux courant octobre et novembre.

Section de Clairvaux. — Ici le chômage continue. 3 ouvriers seulement ont travaillé en novembre.

Section de Foncine-le-Haut. — Le secrétaire et collecteur de la Section voudra bien rappeler aux camarades de l'usine Dalloz qu'il y a lieu pour eux de se mettre en règle avec l'organisation.

Section de Corveissiat. — Une dizaine d'ouvriers ont travaillé partiellement courant octobre et novembre pour des employeurs de Bourg et de St-Claude.

— Le Préfet de l'Ain a refusé à nos camarades l'autorisation d'organiser une tombola en faveur des chômeurs, sous prétexte que les règlements actuels s'y opposent. Les règlements administratifs s'appliquent rigide ou ne s'appliquent pas.... a-t-on remarqué souvent. Il est regrettable que ce moyen de secourir les chômeurs sans qu'il en coûte un centime à l'Etat, au département et à la commune n'ait pas eu l'heure de plaisir à l'autorité.

— Le 12 novembre, le permanent diamantaire a fait une conférence à Corveissiat. Elle a été très appréciée, car c'est la première fois que les diamantaires de notre petit centre entendaient développer l'histoire de leur industrie, de son commerce et les causes des crises de chômage. La démonstration syndicale leur permet aussi aujourd'hui de mieux comprendre l'utilité de l'union de tous pour soutenir et défendre les intérêts des travailleurs. Aussi ils sont pour le maintien du propagandiste permanent et le relèvement de la cotisation proportionnée aux salaires, dans le but de renforcer l'union nationale des Syndicats diamantaires français.

Section de Bourg. — La Maison Terrier s'est transformée en Société anonyme. Actuellement 12 ouvriers y sont occupés. Travaillent aussi 6 ouvriers chez Martin, 4

chez Deset et 1 chez Saint-Oyant.

Le travail est assez bon.

— Au cours d'une réunion, le permanent a fait comprendre l'erreur commise précédemment par la Section dans son appréciation sur la distribution des secours de chômage souscrits par nos camarades du Syndicat *Le Travail* et sur ceux souscrits en 1906 par les diamantaires san-claudiens.

Des explications claires ont été apportées sur l'organisation diamantaire en France, ses rapports avec la Fédération de la Bijouterie, la C. G. T. et l'A. U. D. La situation de la Section de Bourg en face de l'A. U. D. de l'Ain et de la Bourse du Travail locale a aussi été précisée.

— A la suite de la réunion du 11 novembre, un référendum a été fait à Bourg sur les questions de la permanence et de la cotisation. Les réponses au questionnaire ont été envoyées au siège social du syndicat. Elles concluent à l'unanimité en faveur du maintien du propagandiste aux frais de l'Union Nationale Française et de l'augmentation de la cotisation proportionnée aux salaires gagnés par les syndiqués.

Matafelon. — Seuls travaillent le patron Sigod et sa femme. Quelques ouvriers ont assisté à la réunion faite à Corveissiat par le permanent de l'A. U. D. Dès que le travail reprendra, une Section syndicale y sera organisée.

Lyon. — Dix ouvriers travaillent chez Célestin Arbez. Gauthier Adrien est aussi occupé. Il est temps pour la section syndicale de se réveiller. Quel est celui des camarades assez conscient pour accepter la fonction de secrétaire-collecteur ?

Thoiry. — Depuis le 23 octobre 1920 aucune assemblée syndicale sérieuse n'avait pu avoir lieu en raison du chômage de la corporation. Or, le 10 novembre dernier une réunion eut lieu avec le concours du camarade Danrez, permanent français de l'A. U. D. Malheureusement certains ouvriers ne purent y assister, disséminés qu'ils sont dans divers emplois éloignés bien qu'une reprise du travail se soit dessinée courant septembre. C'est regrettable pour eux, car l'exposé du secrétaire de l'U. F. S. O. D. fut non seulement intéressant mais instructif pour tous les présents.

C'est dans une salle de Sergy, préparée à la glace du « Cret de la Neige », que Danrez fit l'historique de la crise commerciale et industrielle du diamant commencée dès la fin de 1919 en Hollande, atteignant la Belgique en mars 1920 puis s'étendant, dans le cours de cette même année, sur tous les autres centres diamantaires — sauf en Suisse, à Bienne, où le chômage ne sévit que depuis mars 1921. Danrez rappelle l'effort de secours des organisations belge et hollandaise permis par la prévoyance des syndiqués cotisants et aidé par les subventions du gouvernement hollandais et par le fonds de chômage créé en faveur des ouvriers syndiqués par le ministre du Travail belge. Il constate qu'en France, cet exemple se trouve marqué par la coopérative « Le Diamant » de St-Claude qui a pu distribuer des allocations de chômage allant jusqu'à 250 francs par mois. Dans un langage clair et avec sa foi de militant, il rappelle la situation de la corporation avant que l'organisation syndicale ne vienne mettre un peu d'ordre dans les conditions de travail. Si vous ne voulez pas revivre le désordre des tarifications établies au petit bonheur des possibilités d'exploitation des patrons, songez,

nous dit-il, à maintenir votre mouvement syndical à la hauteur de la besogne de défense professionnelle à accomplir.

Signalant l'imposition du rabais en juillet dernier par les employeurs san-claudiens, il démontre qu'avec une plus forte organisation syndicale il eut été possible de l'éviter ou, tout au moins, d'amener le syndicat patronal à une équitable transaction. Il mit en relief l'enquête faite en Belgique et en Hollande qui, si elle prouve que les diamantaires de ces deux pays ont des salaires supérieurs à ceux des diamantaires français, ne permet cependant pas d'espérer une reprise sérieuse pour bientôt. Ses renseignements sur la situation du marché, sa dépression présente et la baisse du prix du taillé intéresseront, mais sont de mauvais augure. Aussi tous les camarades de Thoiry pensent aujourd'hui que le présent doit servir de leçon pour l'avenir. Ils comprennent que de solides caisses de grève et de chômage sont nécessaires, que la propagande est aussi nécessaire pour maintenir l'union et la vigilance parmi tous les membres de notre corporation. Et c'est pour cela que l'Assemblée, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Syndicat des ouvriers diamantaires de Thoiry-St-Genis-Pouilly se prononce :
 « 1^o Pour le maintien de la propagande en France et le maintien du propagandiste ;
 « 2^o Pour la création de caisses de chômage et de grève ;
 « 3^o Pour l'augmentation de la cotisation. »

D'autre part, l'Assemblée, ayant de se séparer, déclare ne pas accepter comme délégué au Comité Fédéral de la Fédération Nationale de la Bijouterie, le camarade Canet, désigné par le secrétaire fédéral. Elle charge le secrétaire de rechercher à Paris un délégué dont les conceptions s'accorderont avec la ligne de conduite de notre organisation.

Par mandat :

Le Secrétaire, Aristide LÉGER.

— La Coopérative occupe une trentaine de ses meilleurs ouvriers. Rien ne fait prévoir un travail assuré.

Le tarif de la Fédération des Coopératives est appliqué.

Six ouvriers sont occupés par M. Genolin.

Gex. — Au début de novembre, la situation de la place était celle-ci :

11 ouvriers à la coopérative à facturer des 16/16 et 8/8.

14 ouvriers chez Groslézat. Là on fait du petit brillantage et du chaton.

7 ouvriers chez Bourgeois. 16/16 et 8/8 en brut scié.

2 ouvriers et 4 patrons occupés chez Saint-Oyant.

Tarif appliqué : 60 % à la coopérative ; 50 % ailleurs. Chez Groslézat, les chatons sont payés 4 francs et 4 fr. 10.

— Le 9 novembre, réunion intéressante du permanent. Le maintien du propagandiste et le principe de l'augmentation de la cotisation ont été votés. Le Comité de l'U. F. S. O. D. devra étudier les conditions de fonctionnement d'une organisation nouvelle.

Divonne. — 11 ouvriers travaillent à la Coopérative, chez Monneret et chez Grillon. L'atelier Laventure est fermé. Chez Monneret les ouvriers font du chaton en dessous des prix appliqués ailleurs. Pourquoi ? Monneret et Grange peuvent faire travailler au 50 %. Aux ouvriers de l'exiger.

— Sur cette place dix ouvriers ne reprennent pas le métier.

— Là comme ailleurs, le syndicat s'est pro-

noncé en faveur d'une Conférence Nationale qui fixera le taux des cotisations de façon à ce que la propagande puisse se continuer et que des caisses de grève et de chômage sérieuses renforcent l'organisation pour l'avenir.

Taninges. — Il reste en tout à Taninges 18 diamantaires sur lesquels 4 sont occupés chez Groslézat.

— Le Syndicat, dans son Assemblée du 7 novembre, a décidé de demander le maintien du propagandiste et s'est prononcé pour l'augmentation de la cotisation.

Annemasse. — Vuargnier travaille avec deux ouvriers.

Marignier. — Un ouvrier est occupé à faire du chaton.

Nemours. — 17 ouvriers sont occupés à la Coopérative. Travail assuré pour deux mois et assez bon. Chez Driat 9 ouvriers et les 13 mutilés de l'école professionnelle facturent des chatons. 3 autres ouvriers travaillent pour Paris.

A la Coopérative on paie 65 % au-dessus du tarif de base pour la taille et 40 % au débrutage. La maison Driat paie le 50 %. Les apprentis de l'école ont 2 fr. 50 net par chaton, c'est-à-dire sans aucun frais de boort ni de place.

— A la suite de la réunion faite le 4 novembre par le permanent, les 13 mutilés de l'école ont donné leur adhésion au syndicat.

D'autre part le syndicat s'est prononcé pour le maintien d'un propagandiste français et en faveur du relèvement de la cotisation syndicale.

Felletin. — Il n'y a toujours qu'une minorité des anciens ouvriers de la place au travail.

Paris. — Le 3 novembre une réunion importante a eu lieu à la Bourse du Travail au cours de laquelle le permanent a donné connaissance de la situation diamantaire tant au point de vue industriel, commercial, que syndical.

Le syndicat de Paris s'est prononcé pour la convocation d'une Conférence Nationale par le Comité de l'U. F. S. O. D., afin de jeter les bases de la nouvelle organisation des diamantaires français. Il s'est affirmé pour le maintien d'une permanence nationale et pour la perception d'une cotisation dans tous les centres permettant d'assurer tous les frais de la propagande.

— Paris compte encore près de 50 % de chômeurs. On travaille cependant chez Asscher, Roux, Sirakian et Poulzian. Quelques ouvriers travaillent aussi pour leur compte personnel ou pour le « café ».

La maison Eknayan vient aussi de reprendre le travail.

— Deux délégués ouvriers ont été désignés pour traiter, au nom du Syndicat, les questions de travail, d'ordre intérieur avec la Direction de la maison Asscher. C'est le principe du contrôle ouvrier introduit dans notre corporation.

— Les tarifs ouvriers n'ont subi aucun changement.

Tous les ouvriers de la Maison Asscher ont été mis à la semaine avec un salaire établi sur une moyenne de quatre semaines de travail aux pièces.

SUISSE

Bièvre. — Toujours pas de changement dans la situation. Sur 60 diamantaires, 59 chôment totalement. Seuls les trois patrons de la maison Voegeli et Wirz ont un peu de

travail. Le débruteur occupé par cette maison a dû accepter une réduction de 25 %.

Genève. — 3 ouvriers sont occupés chez Vernain-Muller, 5 à la Coopérative et 4 personnes travaillent chez Nicoud ; 48 chôment totalement ou sont occupés sur les chantiers d'Etat.

Nous avons convoqué une assemblée des diamantaires samedi 19 novembre. Bien que tous les ouvriers et ouvrières diamantaires aient été atteints par une circulaire et par des convocations dans la presse locale, c'est tout juste si sur 60, dont 40 doivent être syndiqués, une douzaine se sont dérangés. Même parmi ceux-ci, nous n'avons pas trouvé l'enthousiasme voulu pour constituer un petit comité, chacun s'esquivant à tour de rôle. Dans ces conditions-là, il est bien difficile de faire quoi que ce soit. A remarquer que les diamantaires travaillant sur la place de Genève sont occupés aux tarifs français et payés en argent français, de sorte qu'ils arrivent à gagner 3 à 4 francs suisses par jour. Si ce système devait s'implanter, ce serait la débâcle complète de nos tarifs obtenus à si grande peine.

De son côté, l'Association suisse des patrons diamantaires tente d'obtenir de la Confédération des subsides d'exportation, tels qu'ils sont déjà accordés à l'industrie horlogère. Nous verrons si ces efforts seront couronnés de succès et si ceci permettra une certaine reprise dans l'industrie diamantaire suisse. Seulement, comme la reprise actuelle ne paraît pas vouloir être de longue durée, nous craignons bien que ces subsides d'exportation, s'ils sont accordés, arrivent un peu comme moutarde après dîner.

En Suisse, le boort est toujours vendu à 20 francs le carat. Ch. H.

ALLEMAGNE

Le millier de diamantaires que compte l'Allemagne est réparti à Hanau, Idar et Erbach. Dans ce dernier centre, c'est le travail à domicile qui domine. C'est à Idar que la façon rendue est la meilleure. Appuyée par l'A. U. D., l'organisation syndicale a fait monter les salaires des diamantaires allemands à 500 marks par semaine depuis la conférence tenue cette année à Francfort. Avec ce salaire, les ouvriers allemands ont une vie plus facile que les ouvriers français. Cependant, vu la baisse du mark, 500 marks ne sont que quelques florins pour les patrons hollandais y faisant travailler et ne représentant, pour les négociants belges, qu'une somme de 30 fr.

En octobre, il n'y avait pas de chômage en Allemagne.

AMÉRIQUE

New-York. — Nos camarades américains continuent à supporter terriblement la crise. 30 ouvriers sont occupés sur 650.

ANGLETERRE

Londres. — Toujours beaucoup de chômeurs. La *retaille* est aussi envoyée en Belgique. Ce sont les effets de la livre sterling.

Brighton. — Le licenciement des mutilés a continué. A peine 250 restent occupés.

HOLLANDE

Amsterdam. — Les pourcentages de vie chère n'existent plus. La moyenne des salaires fixes est de 60 florins par semaine. A nouveau le chiffre des chômeurs augmente. Le nombre des ouvriers au travail pour tou-

tes les catégories est de 3.000. Les pessimistes croient que jamais plus Amsterdam ne pourra occuper l'ensemble de ses ouvriers diamantaires.

BELGIQUE

Une nouvelle enquête menée sérieusement en Belgique permet d'affirmer à nouveau que les salaires des diamantaires belges d'Anvers et de la campagne sont supérieurs aux salaires des diamantaires français. Les salaires pris en bloc, leur moyenne est de 150 francs par semaine. Nous avons pu enrégistrer de nombreux salaires dépassant 200 francs, d'aucuns 250, voire 300 francs.

Une autre précision : La grande majorité des ouvriers continue à être salariée à la semaine, c'est-à-dire avec un salaire net et garanti.

Chez ceux qui travaillent aux pièces, il ne se fait pas de chatons payés moins de 5 fr. pièce au polisseur et 0 fr. 75 au débruteur.

Mais les ouvriers belges ont l'avantage de se trouver sur les lieux mêmes ou à proximité du marché, pouvant ainsi satisfaire immédiatement les négociants attendant après leurs marchandises.

Anvers. — Plusieurs centaines d'ouvriers hollandais sont venus travailler à Anvers.

— Au cours de la dernière quinzaine d'octobre, la situation est à nouveau devenue mauvaise. La dépression du marché a provoqué le licenciement de nombreux ouvriers. On compte déjà environ 2.000 chômeurs, et les pronostics d'avenir ne paraissent pas encourageants.

LE BOORT

Le prix du boort a légèrement augmenté. Le cours a été fixé à Amsterdam, à la date du 25 novembre, de la façon suivante :

| | Florins | Francs | (change du 28 Novembre) |
|--------------------|---------|--------|-------------------------|
| Boort, le carat | 7.70 | 39.11 | |
| Débris de cliveur, | 6.16 | 31.29 | |
| Eclats, | 3.08 | 15.64 | |
| Poudre pure, | 3.08 | 15.64 | |

Au 28 novembre, le florin valait 5 fr. 08.

Statistique des Chômeurs

AMSTERDAM

| | | |
|----------------------------|----------|-------|
| Du 16 oct. au 22 oct. 1921 | chômeurs | 4.888 |
| Du 23 oct. au 29 oct. 1921 | — | 4.765 |
| Du 30 oct. au 5 nov. 1921 | — | 4.695 |
| Du 6 nov. au 12 nov. 1921 | — | 4.980 |
| Du 13 nov. au 19 nov. 1921 | — | 5.041 |

La statistique du 13 au 19 novembre se dénombre ainsi :

118 scieurs ; 2.575 polisseurs de brillants ; 616 sertisseurs de brillants ; 643 débruteurs ; 388 polisseurs de roses ; 119 sertisseurs de roses ; 307 débruteurs de roses ; 64 chatoniers et polisseurs de non recoupés ; 211 cliveurs.

ANVERS

| | | |
|----------------------------|----------|-------|
| Du 2 oct. au 8 oct. 1921 | chômeurs | 605 |
| Du 9 oct. au 15 oct. 1921 | — | 401 |
| Du 16 oct. au 22 oct. 1921 | — | 443 |
| Du 23 oct. au 29 oct. 1921 | — | 611 |
| Du 30 oct. au 5 nov. 1921 | — | 1.010 |
| Du 6 nov. au 12 nov. 1921 | — | 1.298 |

Compte-rendu du 5^e Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

Le premier jour dans le bâtiment de la "Iron and Steel Smelters' Union"
Les jours suivants à la "Mémorial Hall"

— SUITE —

Dans ce même ordre d'idées il y a à l'ordre du jour du Congrès une proposition de l'Association Chrétienne, dont la tendance est, dit le Président, qu'on demande aux employeurs de tous les centres diamantaires une augmentation de 10 %, sur les salaires nets, à partir du 1^{er} juillet 1920.

Cette organisation propose en même temps :

De dire que les ouvriers verseront 1 % sur leurs salaires nets, à ajouter au montant qu'auront versé les patrons afin de former par ces moyens un fonds capable de payer des allocations convenables en cas d'invalidité ou de vieillesse.

Pour l'exécution de cette proposition cette organisation demande de nommer une Commission, qui aura à projeter la réglementation au plus tard pour la fin décembre 1920.

Continuant, le Président dit que les propositions de l'Association chrétienne, bien qu'étant en connexion avec celles du Comité, ne peuvent être soumise à une discussion en règle, parce que chacun peut en principe se déclarer d'accord avec elles. Elles donnent ensuite des indications pour leur exécution et elles demandent qu'on fasse des démarches auprès des patrons dans chaque centre pour obtenir une augmentation de salaire permettant de réunir l'argent nécessaire à la formation d'un tel fonds.

Il va de soi qu'il n'est pas possible de passer immédiatement à l'exécution de ce projet et le Président demande au Congrès de renvoyer l'affaire au Comité.

BOUT (Ass. Chrét.). — Nous nous déclarons d'accord avec le mode de traitement de notre proposition, comme proposé par le Président, en ce sens, que nous demandons au Comité d'accorder toute son attention à cette affaire.

Le Président. — Bout peut espérer que l'affaire sera traitée par le Comité de façon tout à fait sérieuse, afin de pouvoir soumettre au Congrès suivant des propositions définitives, s'il y a lieu.

La régularisation de cette affaire, comme proposée par le Président, est approuvée par le Congrès à l'unanimité.

Est mise à l'ordre du jour la proposition d'Amsterdam, disant :

Le Congrès décide que tous les syndicats et Unions affiliés fassent parvenir au Secrétaire de l'Alliance une fois par trois mois, des rapports concernant :

a) La situation du commerce et de l'industrie ;

b) La marche du chômage pendant le trimestre ;

c) Le nombre d'organisés et de non-organisés ;

d) La marche des salaires et des tarifs ;

e) La durée du travail ;

f) La question apprentis ;

g) Les événements dans l'organisation, élection du Comité, réglementation des cotisations, autant par tête qu'au total, nombre,

caractère et gestion des fonds d'allocations, etc. ;

h) La situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et les membres ;

i) Tout ce qui peut être considéré comme étant d'importance internationale ou ce qui est désiré par le Comité de l'Alliance.

Le moyen de ces données, le Comité de l'Alliance, dresse un rapport général qu'il porte à la connaissance des organisations affiliées, de la manière qui paraîtra la plus pratique.

Le Président émit, comme son opinion, que pendant la discussion du rapport il lui était venu l'idée que les affaires de l'A. U. D. doivent être traitées de la façon la plus sérieuse, même plus qu'il n'a été le cas jusqu'à présent et dans l'esprit de la proposition d'Amsterdam.

Nous devons avoir un bon secrétariat et, pour ma part, je veux donner la promesse que je me mettrai volontiers en rapport avec Van Berckelaer pour mettre les choses au point et organiser un secrétariat fonctionnant à merveille (*applaudissements*).

VAN BERCKELAER. — A ce qu'a dit le Président je désire ajouter que j'ai pris connaissance de sa proposition avec le plus grand plaisir et que peut-être j'en ferai l'emploi plus qu'il ne lui est agréable.

Pour l'exécution de l'une et de l'autre chose j'ai déjà pris des notes, entr'autres une liste de secrétaires des différentes organisations pour leur rappeler qu'ils ne m'ont pas encore fait parvenir diverses données qui me sont nécessaires pour mon aperçu général de la situation dans les divers pays.

Une proposition du Bureau disant :

Cotisations. — *Une forte pression sera exercée sur les organisations qui prélevent encore toujours des cotisations minimales, afin que celles-ci soient considérablement augmentées.*

(A suivre).

Le Cours Français des Monnaies

au 28 Novembre 1921

La Livre sterling anglaise de 25 fr.

valait. 57 fr. 265

Le Dollar américain de 5 fr. valait. 14 fr. 32

Le Florin hollandais de 2 fr. 10

valait. 5 fr. 08

Le Franc suisse valait. 2 fr. 72

Le Franc belge valait. 0 fr. 95

La Lire italienne de 1 fr. valait. 0 fr. 585

Le Mark allemand de 1 fr. 25 valait. 0 fr. 05



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.